

Communiqué collège



La Ministre de l'Education Nationale publie le 20 mai le décret et l'arrêté concernant la réforme du collège 2016.

Il n'est pas pour nous acceptable que la Ministre propose de « dialoguer » après publication.

Cela relève de l'autoritarisme social, ce qui n'est pas sans incidence démocratique.

Pour IDFO et le SNFOLC, la réforme du collège est une réforme structurelle et non pédagogique (une des 155 mesures du Pacte de responsabilité) qui en aucun cas ne va permettre d'améliorer la réussite de tous les élèves. Bien au contraire, elle va donner moins à ceux qui en ont le plus besoin. Sans jamais le reconnaître, pour le ministère, la priorité budgétaire a prévalu (cf rapport de la cour des comptes de mai 2013 « gérer les enseignants autrement » ; rapport IGEN IGAENR n° 2014-083 de décembre 2014 sur les classes bilangues et les SELO).

Supprimer plus de 400 heures de cours disciplinaires sur l'ensemble de la scolarité au collège, ne contribuera en rien au droit de tous les élèves à l'accès à la culture, à la connaissance et à toutes les formes d'excellence, dans le cadre d'une Education vraiment nationale qui tienne compte des réalités locales et assure la mixité sociale des établissements.

La réussite de tous les élèves passe par le maintien des enseignements disciplinaires et des effectifs qui garantissent un enseignement de qualité.

Jeudi 21 mai 2015